



## Eligibilité indemnité pole emploi

Par **aqli**, le **02/08/2017** à **15:42**

Bonjour,

J'ai moins de 50 ans et le parcours professionnel suivant:

- Emploi pendant 1,5 ans en CDI => Demission
- 4 semaines sans emploi => Pas d'inscription pole emploi
- Emploi pendant 2 ans et 11 mois en CDI => Demission
- Pas d'interruption => Emploi repris le lendemain de la fin du précédent
- Emploi pendant 1 semaine en CDI => Fin de préavis de la part de l'employeur

Dans ces conditions la, suis je éligible aux indemnités ?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **02/08/2017** à **16:53**

Bonjour,

A priori non, car vous n'aurez pas travaillé sans être à l'initiative de la rupture pendant 3 mois après la démission laquelle est intervenue avant 3 ans d'affiliation ininterrompue...